# Conseil de quartier – secteur 2

*Jeudi 9 juin 2022 – salle des mariages – 19h30*

## *Ensemble pour une démocratie participative*

*Présents* :

- *15 habitants présents*
- *Didier FISCHER, Maire*
- *Nicolas ROBBE, Conseiller Municipal délégué à la participation citoyenne*
- *Cyril LONGUÉPÉE, Maire-Adjoint chargé de la transition écologique, de l'urbanisme et des travaux*
- *Olivier RACHET, Conseiller délégué au handicap et à l'accessibilité des ERP, à la sécurité des bâtiments, des divers réseaux, à la mise en place du schéma directeur zones 30*
- *Nathalie GERVAIS, Conseillère Municipale (Rapporteur référent)*
- *Xavier GIRARD, Conseiller Municipal (Rapporteur référent pour l'opposition)*

## Préambule :

Il s'agit de la deuxième réunion de quartier où des choix seront faits pour concrétiser les projets à porter. Dès lors, une priorisation des actions à réaliser est de mise.

Le budget participatif est de 15 000 euros pour de petites réalisations.

Bien entendu, si les conseils de quartiers pointent la nécessité de réaliser des projets plus importants, cela pourrait être pris en charge sur le budget de la ville après étude.

## Introduction :

M. Nicolas ROBBE rappelle les objectifs et enjeux d'un conseil de quartier.

M. le Maire remercie le public et les élus présents.

Il rappelle les objectifs de ce conseil qui sont de déterminer les projets énoncés lors de la première réunion, l'importance du PLU, des projets de rénovations thermiques (écoles, théâtre…), la création d'une aire multisports et intergénérationnelle.

M. Nicolas ROBBE rappelle les 4 secteurs, l'existence et les dispositions de la charte, le montant du budget alloué, les projets déjà effectués et enfin les projets à déterminer.

## Projets en débat et résultat des votes :

- Reprise du parc Prévenderie **9 voix**

  *Revoir l'aménagement, la verdure, jeux divers + ludique et accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).*
  *Rien n'a changé depuis 20 ans.*
  *Les travaux seront effectués en fonction des subventions reçues pour le projet et en fonction du budget de la commune.*
  *Il faut faire de cet espace un lieu des plus agréable possible, surtout ne pas toucher les arbres, accès sécurité à revoir.*
  *Réfléchir à l'accès des animaux dans ce lieu.*
  *L'éclairage est en panne, tout le circuit est à changer, il y a plus d'éclairage donc moins de squats dans le parc.*
  *Envisager une éventuelle extinction partielle de 22h00 à 5h du matin ce qui permettra de faire des économies d'énergie.*

*Ce projet représente un coût de 400 à 500 k€.*

- Création aire de jeux quartier gare **4 voix**

  *Deux emplacements sont envisageables pour une aire de jeux pour les quartiers de la Pommeraie ou Four à chaux, fin 2022 début 2023.*
  *Installation d'un stand sur le projet de la gare avec quelques propositions lors du vide-grenier. 30 personnes se sont arrêtées au stand dont 15 personnes qui faisaient partie de ce quartier, assez favorable. 400 logements environs sont envisagés dans ce secteur, il faudra donc prévoir les équipements (écoles etc…). C'est un projet envisageable sur 10 à 15 ans.*
  *Un participant précise qu'il est sceptique sur l'aire de jeux au niveau du quartier de la gare.*
  *Il y a une demande importante pour les habitants du quartier de la gare.*
  *Rue du Moulin à vent et rue de l'Attelage, le stop n'est pas respecté.*
  *Il faut construire raisonnablement, protéger la nature, avoir une mixité sociale avec 30% de logements sociaux et vivre ensemble.*
- Création passages protégés au rond-point du cèdre **11 voix**

  *Aucun passage pour les piétons et les cyclistes, prévu dans l'aménagement par SQY qui ne prend en charge que la route (bande de roulement).*
- Reprise du terrain de foot près Maison Blanche (grillage à reprendre) **9 voix**
- Sécurisation des modes de circulation sur divers axes **13 voix**

  *Essayer de relier les pistes cyclables vers d'autre communes comme les Essarts le Roi et St Rémy l'honoré.*
  *RN 10 ? prévoir des pistes cyclables avec la Malmedonne en voie douce.*

## Questions diverses :

### I. *Points sur la sécurité :*

- Passage piéton sur clair de lune et rue de l'étang
- Eclairage spécial au niveau du sol
- Refonte des sols + éclairage solaire.
- Dépôt direction Auchan : installation d'une benne par SQY et éventuellement au Moulin à vent par le CTM. Clôture avec des rondins de bois en voie de réalisation.
- Le camion de dépannage : prévoir un endroit pour son stationnement lorsqu'une urgence arrive et surtout ne pas gêner la visibilité des voitures et piétons au niveau d'Alphonse Daudet/ solution à prévoir.
- Renforcement sur le ralentissement de la vitesse dans Coignières.
- Exemple de l'école Bouvet : positionner des barrières de 8h à 9h00 et de 16h à 17h00 pour la sécurisation des enfants et parents avec poussette, encore trop de voiture en excès de vitesse à la sortie des écoles.
- Au niveau du Boulevard des Arpents mettre les feux en 2 temps avec des barrières pour de nouveau sécuriser la sortie du collège.
- Trop de voitures garées sur les trottoirs (une légère amélioration mais encore des réfractaires). Prévoir un meilleur marquage au sol.
- Deux maisons non entretenues, rue de la Prévenderie, trottoir inaccessible pour les mamans avec poussette ou les PMR etc…
- Rue des Boissières, rue de Neauphle, les véhicules roulent à grande vitesse et en sens interdit. Les vélos et trottinettes peuvent être verbalisés s'ils ne respectent pas les panneaux, éventuellement mettre en place une vidéo surveillance.

## *II. Zone 30 :*

- Tout le village en zone 30.
- Il faut réaliser des marquages au sols et il faut rendre plus visibles certains panneaux, marquages des piétons dans certaines rues (Cognassiers, rue de la Prévenderie et rue de Maurepas, etc.) les décaler car trop prêts des virages. Avec d'éventuels marquages lumineux et barrières sur l'avenue de Maurepas pour sécuriser les enfants lorsqu'ils traversent pour se diriger vers le parc. Décaler les bacs de fleurs pour avoir aussi plus de visibilité.

- PLU : diagnostic de qualité mi-avril, en automne restitution (réunion publique) avec les habitants de Coignières. Des modifications peuvent être encore effectuées mais nous demandons plus de mobilisation des habitants lors de cette réunion.

- Beaucoup de trop de haies non taillées par les propriétaires ou locataires.
- Rue des Merciers manque d'entretien, des touffes de lierres pas faites par le service technique.
- Facturer les réfractaires sur l'entretien de leur bien sur l'extérieur (trottoir)
- Un dialogue de prévention à effectuer envers les habitants sur les accès pompiers, certains ont été verbalisés.
- Si possible réserver des places sur le parking du Cabinet Médical et la pharmacie pour les patients car difficultés de stationnement mais impossible du fait du plan Vigipirate. La barrière doit rester fermée et aussi pour sécuriser l'accès à l'école maternelle Bouvet. Seuls les médecins et instituteurs ont l'accès au parking. Effectuer des tracés jaunes pour les livreurs de la pharmacie et cabinet médical.
- Les figurines devant les écoles représentent un budget de 5000 euros.
- Aucune augmentation d'impôts, un risque dans les années à venir.
- Chaque année, nous sommes à l'écoute de nouveaux projets de la part de nos habitants.

**Fin de la réunion 22 heures**

# ZONE 30

Amélioration de la signalisation et propositions de modifications

Service voirie – 10/02/2022

# DEFINITION D'UNE ZONE 30

UNE ZONE 30 DÉLIMITE UN PÉRIMÈTRE URBAIN DANS LEQUEL LA VITESSE DU TRAFIC EST MODÉRÉE POUR FAVORISER LA COHABITATION DE TOUS LES USAGERS DE LA VOIRIE.
LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE EST DE 30 KILOMÈTRES PAR HEURE POUR TOUS LES VÉHICULES.

ELLE EST IDENTIFIÉE PAR LES PANNEAUX RÉGLEMENTAIRES B30 EN ENTRÉE ET B51 EN SORTIE ET/OU PAR UN MARQUAGE AU SOL.

# PRÉSENTATION DES ZONES 30

- Les zones 30 de la commune sont réglementées par l'arrêté municipal N° DT/11/159 du 4 octobre 2011.

- La rue du Moulin à vent est limitée à 30 Km/h et non Zone 30, du fait de l'absence de voies entrantes ou sortantes comme sur la rue de l'Attelage. Cette limitation est justifiée par la proximité de bâtiments communaux et équipements se situant sur cette voie (groupe scolaire, gymnase, collège, …).

# SCHÉMA DES ZONES 30 ET VOIE LIMITÉE À 30:

- Les missions de prévention et de sensibilisation à la vitesse excessive en ville par la Police Municipale ont permis de faire remonter des remarques concernant la signalisation des zones 30 et notamment des problématiques de visibilité par les usagers de certains panneaux.

# ANALYSES ET RETOURS D'INFORMATIONS

# ANALYSES ET RETOURS D'INFORMATIONS

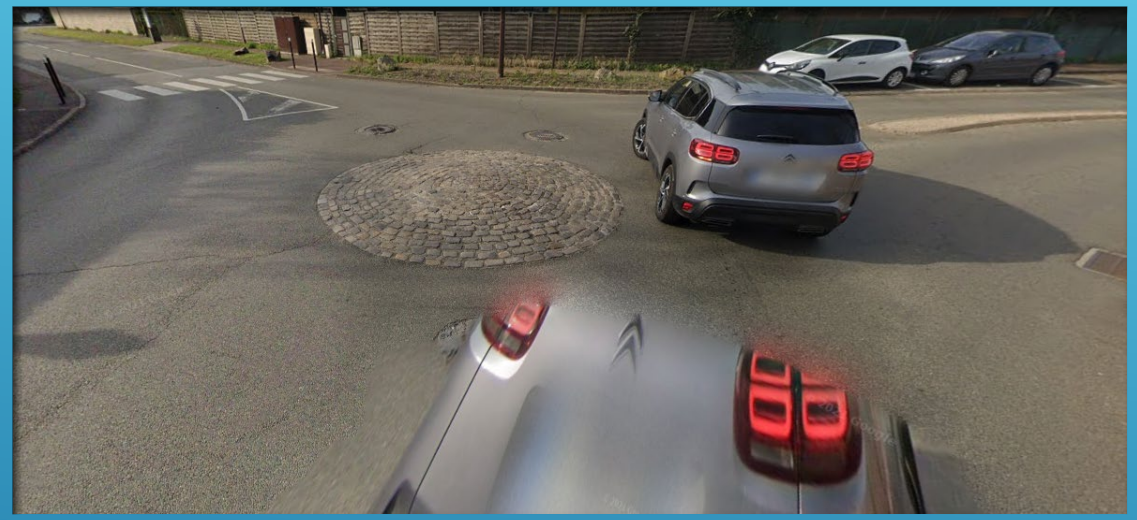

- Les usagers ont également indiqué une incompréhension concernant l'ordre de priorité des carrefours aménagés par un dôme central en pavé pouvant porter à confusion avec un giratoire.

- Les riverains signalent des vitesses excessives dans ces zones,

en particulier sur l'avenue de Maurepas et la rue de la Prévenderie.

# ANALYSES ET RETOURS D'INFORMATIONS

# ACTION RÉALISÉE

- Une expérimentation a été réalisée sur la rue de l'Attelage en implantant des places de stationnement sur la chaussée de manière à créer des rétrécissements obligeant les automobilistes à ralentir sur cette voie.
- Cette phase d'expérimentation positive s'est concrétisée par l'ajustement des emplacements de stationnement, ainsi que la création de places supplémentaires à hauteur du n°13; améliorant par la même occasion l'accessibilité du trottoir qui était régulièrement occupé abusivement par des véhicules.

Création de 3 places de stationnement et un passage piéton
Création de 3 places de stationnement
Création d'un passage piéton
Création de 3 places de stationnement
Création de 8 places de stationnement et 2 passages piétons

- Suite à la demande de la municipalité par courrier, les services de l'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines ont prévu de modifier les coussins berlinois de la rue du Mesnil Saint-Denis jugés trop bruyants par les riverains.
- Après concertation sur place avec M. LONGUEPEE, les agents de SQY, ainsi que les services techniques, ces ralentisseurs seront remplacés par 3 passages successifs de coussins lyonnais avec un revêtement en enrobé.
- Cet aménagement sera réalisé dans le cadre des travaux de renouvellement de la chaussée et sera moins bruyant que les ralentisseurs existants, tout en permettant de conserver la sécurisation à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

# AMÉNAGEMENT SQY

# AMÉNAGEMENT RALENTISSEURS RUE DU MESNIL SAINT-DENIS

- Cette tranche de travaux, une fois réalisée, nous permettra d'avancer sur le dossier des rues du Pont de Chevreuse et et du Buisson Chevreul.
- Dossier dont nous avons été saisi, suite à l'accident dont ont été victimes un habitant et son chien.

- Déplacement des panneaux « zone 30 » le long du boulevard des Arpents en entrée de l'avenue de Maurepas et de la rue de l'Attelage.

# PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS

- Création d'un « Stop » en intersection de l'avenue de Maurepas et de la rue de l'Attelage, afin de casser la Vitesse de certains recalcitrant venat du boulevard des arpents.

# PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS

Remplacement des plateaux surélevés de l'avenue de Maurepas par des coussins lyonnais avec un revêtement en enrobé (selon le retour d'expérience des aménagements de la rue du Mesnil Saint-Denis par SQY). Y inclure un passage protégé aux normes PMR, sourds et mal voyants.

# PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS

Mettre en zone 30 l'ensemble de la rue de la Prévenderie .
En effet la première longueur en venant du boulevard des arpents n'est pas en zone 30.

# PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS

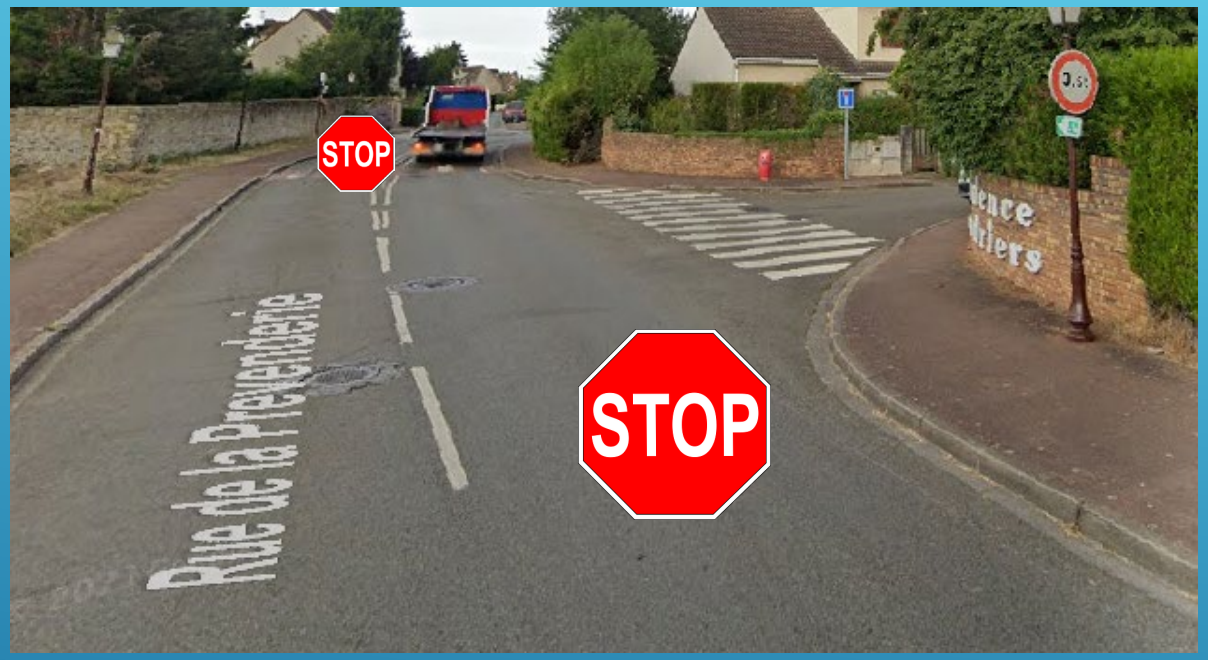


Création d'un stop à l'angle de la rue de la Prévenderie et de l'allée des Bourreliers (priorité aux véhicules sortant de l'allée), afin de casser la vitesse.

# PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS

- Déplacement des passages piéton de la rue des Cognassiers à hauteur de l'éclairage public pour améliorer la visibilité des piétons par les automobilistes.

# PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS

Modification du régime de priorité des intersections de l’avenue de Maurepas, rue des Cognassiers, rue de la Prévenderie et allée des Vignerons où la présence d’un îlot central porte confusion avec un giratoire.

# PROPOSITIONS D’AMENAGEMENTS

Pose d’une signalisation au sol indiquant la limitation à 30 Km/h à l’entrée des voies des zones 30.

# PROPOSITIONS D’AMENAGEMENTS

Modification de l’ordre de priorité de l’intersection entre la rue des Etangs et de la rue du Bois (îlot avec giratoire).

# PROPOSITIONS D’AMENAGEMENTS

Renforcement de l’ordre de priorité de l’intersection entre la rue de Neauphle le Château et la rue de l’Attelage (Stop supplémentaire)

# PROPOSITIONS D’AMENAGEMENTS

# PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DES ZONES 30

- Intégration de l'ensemble de la rue de Neauphle le Château en zone 30 (entre l'avenue du Bois et la rue du Moulin à Vent).

- Intégration du quartier de Maison Rouge en zone 30 dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et de l'aménagement des voies (avenue du Bois, rue des Etangs, rue de Maison Rouge, rue de la Grosse Haie).

- Passage en arrêt minute des places de stationnement face au groupe scolaire Gabriel BOUVET.
- Ou piétonnisation de la rue de NEAUPHLE, entre l'avenue de Maurepas et l'avenue du bois avec mise en place de bornes rétractables de 8 à 9 h00 et de 16 à 17h00.
- Le parking municipal du village serait alors une obligation pour le stationnement des véhicules des parents lors des déposes et des reprises des enfants.

Meauphle

# PROPOSITIONS ASSOCIEES

- Une communication importante sur ces améliorations.
  - Sur le territoire communal
  - Sur le territoire de SQY
  - Par la presse
  - Par une campagne d'affichage numérique en entrée de ville.

- Une verbalisation accrue des stationnements anarchiques.
- Un accroissement des contrôles de vitesses :
  - Par la police municipale,
  - Par la police nationale,